

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 janvier à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Marçay
sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 02/01/2025

PRESENTS :

Gilles MORTIER – Jean-Luc DUPONT – Sophie LAGREE – Denis FOUCHE – Claude BORDIER – Serge MOREAU – Francis DESBOURDES – Christian PIMBERT – Aurélie ROCHER – Pascal BLANCHARD – Etienne MARTEGOUTTE

Absents excusés avec procuration :

Christopher BAUDRY représenté par Gilles MORTIER

Absents excusés :

Nadège ARNAULT, Isabelle RAIMOND PAVERO, Vincent NAULET, Florence BOULLIER, Michel CHAMPIGNY, Denis MOUTARDIER, Thierry BRUNET, Laurent RAINEAU

OBJET :

Adhésion à la
Fédération nationale
des SCOT

Absents :

Franck CHARTIER

Monsieur Gilles MORTIER, Président du Pays du Chinonais, propose à l'ensemble des élus qu'il sera peut-être nécessaire, au cours de l'année, de pouvoir adhérer à la Fédération Nationale des SCoT dans le cadre de la mission en cours.

La Fédération nationale des SCoT créée en 2010, est l'association d'élus représentant les structures porteuses de SCoT. Elle est un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens, un centre de ressources et de réseaux, un interlocuteur porte-parole des SCoT auprès de l'Etat et des divers partenaires concernés, un lieu de réflexion, de prospective et de proposition dans l'évolution des préoccupations et des réglementations de l'urbanisme.

Les services proposés :

- Le centre de ressources : La base de données, donnant une vision de l'action des SCoT au niveau national, par thématique, par territoire, par type de structure ;
- Nos productions : productions et documentations (études, notes thématiques, Référentiel SCoT,...) ;
- Le Réseau des SCoT : Vous intégrez notre réseau de partage et d'échanges national et régional. Nos référents territoriaux organisent localement des réunions.
- La présence sur le terrain : La Fédération se déplace afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCoT qui la sollicitent ;
- L'expertise juridique : Nous apportons notre expertise juridique à tous nos adhérents.
- Les journées/webinaires de formations gratuits : vous accédez gratuitement aux journées de formation et webinaires organisés avec le CNFPT ;
- Les Rencontres nationales des SCoT : vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour les Rencontres et avec accès aux pré-rencontres organisées la veille, réservées à nos adhérents ;
- La « veille » parlementaire : Nous portons la voix des SCoT auprès de l'Etat et assurons pour nos adhérents la veille parlementaire et le décryptage de nouvelles dispositions. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cotisation : La cotisation en 2022 : 0.011€ par ha
« plancher » de 330 € et une cotisation « plafond » de 400€.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 037-253752968-20250116-2025_02-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion si nécessaire à la mission ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Le Président

Gilles MORTIER

Le Président

Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
5 Impasse des Dorées
37220 L'ILE BOUCHARD
Tél : 02 47 97 09 09
contact@pays-du-chinonais.fr
www.pays-du-chinonais.fr